

Les premières philosophies en Grèce

(6^e séance : 16 avril 2014)

Chap. 4 (suite) L'infini et la divisibilité infinie des corps

Anaxagore de Clazomènes

B 1. Toutes choses étaient ensemble, infinies en nombre et en petitesse ; car le petit aussi était infini. Et, toutes choses étant ensemble, nulle n'était perceptible du fait de sa petitesse, car l'air et l'éther contenaient tout, étant tous deux infinis, car ils se trouvent dans toutes les choses, les plus grands à la fois par le nombre et par la taille.

B 3. Car dans le petit le plus petit n'existe pas, mais il y a toujours un encore plus petit (car il n'est pas possible que l'étant ne soit pas). Mais dans le grand aussi il y a toujours un plus grand. Et il est égal au petit en quantité, tandis que, par rapport à elle-même, chacune est à la fois grande et petite.

B 10. Car comment se pourrait-il qu'à partir de non-cheveu soit produit du cheveu et de la chair à partir de non-chair ?

B 11. En toute chose se trouve une partie de tout, sauf de l'intelligence, mais il y en a certaines qui ont aussi de l'intelligence.

B 12. Les autres choses possèdent une partie de chaque chose, mais l'intelligence est infinie, est son propre maître et n'est mélangée à aucune chose, car elle existe seule et en elle-même. Car si elle n'existait pas en elle-même, mais était mêlée à une autre, elle posséderait toutes les choses, pourvu qu'elle soit mêlée à une, puisque dans tout se trouve une partie de tout, comme je l'ai dit plus haut. (...) Toute intelligence est semblable, la plus grande comme la plus petite. En revanche, rien d'autre n'est semblable à rien d'autre, mais chaque chose est et était ce qui en elle est en plus grand nombre et donc apparaît le plus.

B 13. Lorsque l'intelligence a commencé à mouvoir, elle s'est séparée du tout en mouvement, et tout ce que mouvait l'intelligence fut séparé. Et le mouvement circulaire des choses mues et séparées rendait beaucoup plus forte la séparation.

Chap. 5. La condition humaine, entre nature et culture

Antiphon le sophiste, fragment 44 (papyrus d'Oxyrhyncus)

« [...] la justice (*dikaïosunē*) consiste à ne pas enfreindre les usages (*nomima*) de la cité où l'on est citoyen. Ainsi donc un homme observera le plus avantageusement la justice s'il suit les lois (*nomous*) quand il est en présence de témoins, et s'il suit les usages de la nature quand il est seul. Car les usages des lois sont institués (*epitheta*) tandis que ceux de la nature sont nécessaires ; et ceux des lois, reposant sur un accord (*homologēthenta*), ne sont pas innés (*phunta*), tandis que ceux de la nature, étant innés, ne reposent pas sur un accord. Celui donc qui enfreint les usages à l'insu de ceux qui ont passé l'accord échappe à la honte et au châtement, mais pas s'il est découvert, tandis que, pour ceux qui sont innés par nature, si l'on fait violence à ce qui est possible, même à l'insu de tous, on n'en subira pas moins le mal (*kakon*) et, même si tous le voient, on n'en subira pas un mal plus grand, car le dommage ne vient pas de l'opinion mais de la vérité.

L'examen révèle que la plupart des choses justes selon la loi (*tôn kata nomon dikaiôn*) sont posées en conflit avec la nature ; en effet, on a établi légalement, pour les yeux, ce qu'ils devaient et ne devaient pas voir, pour les oreilles ce qu'elles devaient et ne devaient pas entendre, pour les mains ce qu'elles devaient faire et ne pas faire, pour les pieds où ils devaient aller et ne pas aller, et pour l'esprit ce qu'il devait désirer et ne pas désirer. Les choses dont les lois détournent les humains ne sont en rien plus agréables ni plus familières par nature que celles vers lesquelles elles les poussent. Vivre et mourir appartiennent à la nature, et vivre fait partie des choses avantageuses pour eux, mourir des choses désavantageuses. Mais les choses avantageuses établies par les lois

sont des entraves pour la nature, tandis que celles de la nature sont libres (*eleuthera*). Et, si l'on raisonne bien, les choses qui nous font souffrir ne profitent pas plus à la nature que celles qui nous réjouissent, et ce qui nous est désagréable n'est pas plus avantageux que ce qui nous est agréable, car les choses vraiment utiles ne doivent pas nuire mais servir. [...]

Tous ceux qui, ayant subi un mal, rendent la pareille sans avoir commencé ; tous ceux qui font du bien à leurs parents, même mauvais ; tous ceux qui laissent les autres accuser sous serment mais ne le font pas eux-mêmes ; de ces exemples on pourrait en trouver beaucoup qui sont en conflit avec la nature, car dans tous les cas on souffre plus alors qu'il est possible de souffrir moins, on a moins d'agrément alors qu'il est possible d'en avoir plus, on subit des maux alors qu'il est possible de ne pas en subir. Si donc, à ceux qui suivent ces exemples, un secours venait des lois, et un dommage à ceux qui ne les suivent pas mais s'y opposent, obéir aux lois ne serait pas sans utilité. Mais en réalité il apparaît que, pour ceux qui les suivent, le droit issu de la loi (*to ek nomou dikaion*) est insuffisant à les secourir ; en effet, d'abord il laisse la victime subir et le coupable agir, et plus tard il n'empêche pas la victime de subir ni le coupable d'agir car, pour fixer le châtement, il n'assiste pas plus particulièrement la victime que le coupable, la victime devant persuader les juges qu'elle est victime et le coupable pouvant rejeter l'accusation, de telle façon que le discours le plus persuasif l'emporte. »

« [...] par nature, Grecs et Barbares, nous sommes constitués de la même façon : les choses nécessaires par nature sont les mêmes pour tous les humains et à tous il est possible de se les procurer : nous respirons tous l'air avec la bouche et le nez, [...] »

Platon, *Gorgias* (482e-484a : discours de Calliclès)

« Le plus souvent, la nature et la loi se contredisent [...]. Selon la nature, en effet, ce qui est le plus laid, c'est toujours le plus désavantageux, subir l'injustice ; selon la loi, c'est la commettre. La subir n'est même pas le fait d'un homme : c'est bon pour un esclave, à qui la mort est plus avantageuse que la vie, et qui, contre l'injustice et les mauvais traitements, est sans défense à la fois pour lui-même et pour ceux qu'il aime. La loi, au contraire, est faite par les faibles et par le grand nombre. C'est donc par rapport à eux-mêmes et en vue de leur intérêt personnel qu'ils font la loi et qu'ils décident de l'éloge et du blâme. Pour effrayer les plus forts, les plus capables de l'emporter sur eux, et pour les empêcher de l'emporter en effet, ils racontent que toute supériorité est laide et injuste, et que l'injustice consiste essentiellement à vouloir s'élever au-dessus des autres : quant à eux, il leur suffit, j'imagine, d'être au niveau des autres, sans les valoir.

Voilà pourquoi la loi déclare injuste et laide toute tentative pour dépasser le niveau commun, et c'est cela qu'on appelle l'injustice. Mais la nature elle-même, selon moi, nous prouve qu'en bonne justice celui qui vaut plus (*ton ameinô* : le meilleur) doit l'emporter sur celui qui vaut moins, le capable sur l'incapable. Elle nous montre partout, chez les animaux et chez l'homme, dans les cités et les familles, qu'il en est bien ainsi, que la marque du juste, c'est la domination du puissant (*ton kreittô archein* : que le plus fort commande) sur le faible et sa supériorité admise. De quel droit, en effet, Xerxès vint-il porter la guerre dans la Grèce, ou son père chez les Scythes ? et combien de cas semblables on pourrait citer ? Mais tous ces gens là agissent, à mon avis, selon la vraie nature du droit (*kata phusin tèn tou dikaion*), et, par Zeus, selon la loi de la nature (*kata nomon ton tès phuseôs*), bien que ce soit peut-être contraire à celle que nous établissons, nous, et selon laquelle nous façonnons les meilleurs et les plus vigoureux d'entre nous, les prenant en bas âge, comme des lionceaux, pour nous les asservir à force d'incantations et de mômeries, en leur disant qu'il ne faut pas avoir plus que les autres (*to ison chrè echein* : il faut avoir l'égal) et qu'en cela consiste le juste et le beau. Mais qu'il se rencontre un homme assez heureusement doué pour secouer, briser, rejeter toutes ces chaînes, je suis sûr que, foulant aux pieds nos écrits, nos sortilèges, nos incantations, nos lois toutes contraires à la nature, il se révolterait, se dresserait en maître devant nous, lui qui était notre esclave, et qu'alors brillerait de tout son éclat le droit de la nature. »